Nations Unies A/C.5/69/SR.3

Assemblée générale
Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 3e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Ružička . . . . . (Slovaquie)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 141 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Point 136 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

14-62244X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 141 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies (A/69/305)

1. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies (A/69/305) dit que le rapport est l'unique source de statistiques financières à l'échelle du système dont disposent les organismes des Nations Unies.

2. Suite à la demande tendant à renforcer la cohérence de l'action de l'ensemble du système formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/311, le secrétariat du CCS a coopéré étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales afin d'harmoniser la collecte des données et l'établissement de rapports. En conséquence, les données recueillies pour l'établissement du rapport statistique du CCS servent actuellement de base au rapport du Département des affaires économiques et sociales sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La charge de travail du système des Nations Unies en matière d'établissement de rapports a été nettement réduite grâce à l'établissement d'un unique mécanisme de collecte des données. Suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa décision 67/553 B tendant à ce que le Secrétaire général, en sa qualité de Président de CCS, coordonne l'analyse annuelle de la situation financière des organisations appliquant le régime commun, en mettant notamment l'accent sur les incidences budgétaires de l'ajustement de tous les éléments des dépenses de personnel et en tenant compte aussi bien des données relatives à la dernière année civile terminée que des projections pour l'année civile suivante et lui fasse rapport sur cette question à sa soixante-neuvième session, le rapport contient des renseignements sur tous les éléments des traitements et ajustements pour coût de la vie, des indemnités et des prestations, des retraites et des assurances. La participation à l'enquête de 2014 a été excellente, puisque 35 organisations ont fourni des données financières et relatives aux dépenses de personnel.

3. Le secrétariat du CCS continue à accorder un degré élevé de priorité à la transparence. Ainsi, les tableaux et les données publiées dans le rapport et certains éléments de l'analyse des chiffres présentés et plusieurs graphiques concernant l'évolution au cours des dernières années, par pays, par organisation et par type de donateur sont publiés sur le site Web du secrétariat du CCS. Actuellement, la base de données du CCS contient des données portant sur six exercices biennaux consécutifs. Les recettes font l'objet de rapports au titre de quatre catégories, à savoir les contributions statutaires, les contributions volontaires non réservées, les contributions volontaires réservées et les produits provenant d'autres activités. Quant aux dépenses, elles ont été classées en cinq grandes catégories, à savoir l'aide au développement, l'aide humanitaire, la coopération technique, les opérations de maintien de la paix et les activités normatives, activités relatives aux traités et activités de création de connaissances.

Point 136 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/69/L.3)

Projet de résolution A/C.5/69/L.3 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'article 19 de la Charte

4. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.3 est adopté.*

La séance est levée à 10 h 25.